

## CHARTRE INFORMATIQUE

### *ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DU LYCEE FRANCAIS DE TORONTO (LFT)*

La charte représente un engagement mutuel entre chaque utilisateur et la communauté du LFT. Les règles et obligations énoncées ci-dessous s'appliquent à toute personne, élève, enseignant, personnel de service, et plus généralement à toute personne autorisée à utiliser les moyens et systèmes informatiques du Lycée Français de Toronto. Ces derniers comprennent notamment les serveurs, stations de travail, tablettes, imprimantes et photocopieurs des services administratifs, des salles de cours, des salles de professeurs et de la médiathèque.

Le respect des règles définies par la présente charte s'étend également à utiliser des systèmes informatiques, d'organismes extérieurs à l'établissement accessibles par le réseau Internet ou à l'accès depuis l'extérieur, aux systèmes informatiques du LFT. L'accès à ces ressources ne doit pas être considéré comme un droit, mais un privilège qui peut être supprimé à tout moment en cas de manquement à cette charte.

Chacun a des droits et des devoirs identiques dans l'esprit, mais différents dans la pratique, en fonction de son rôle et des tâches qui lui sont confiées dans l'établissement.

Les administrateurs du réseau, désignés par le chef d'établissement, ont en charge le bon fonctionnement des systèmes informatiques. Pour des raisons de service et de maintenance, ils ont accès aux données véhiculées ou stockées. Ils peuvent également, en respectant les règles de confidentialité, consulter ou diffuser à leur responsable, les fichiers des sauvegardes des activités sur le réseau.

### **1. L'informatique au Lycée Français de Toronto est un outil de travail.**

Les utilisateurs s'engagent:

- à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à disposition et informer le responsable informatique de toute anomalie constatée.
- à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du système informatique.
- à ne pas chercher à contourner les systèmes de sécurité.
- à ne pas modifier la configuration matérielle ou logicielle des ordinateurs.
- à ne pas utiliser de logiciels portables quel qu'ils soient sur les ordinateurs.
- à respecter les procédures normales d'allumage et d'extinction des ordinateurs.

## **2. Le Lycée Français de Toronto propose un espace personnel à chaque utilisateur.**

Pour permettre à tous de stocker ses documents personnels sur le serveur, un compte est créé pour chaque utilisateur à partir du CM1 (dès son inscription au LFT). Ce compte est protégé par un mot de passe. Le mot de passe est paramétrable par l'utilisateur ; il est personnel et confidentiel, mais peut être réinitialisé par le responsable informatique. Ce système permet de retrouver ses travaux à tout moment, depuis n'importe quel poste.

L'utilisateur est seul responsable de l'usage qui est fait de son propre compte. En cas d'infraction, la sanction sera appliquée à la personne désignée par les identifiants utilisés. Il revient à l'utilisateur de s'assurer de la fermeture de sa session avant de quitter son poste de travail.

L'utilisateur accepte un contrôle conforme à la loi de l'utilisation qu'il fait des ressources informatiques mises à sa disposition.

Les utilisateurs s'engagent:

- à ne stocker sur le serveur que des documents de taille raisonnable pour ne pas encombrer le réseau et le serveur.
- à ne pas divulguer leur(s) mot(s) de passe.
- à ne pas s'approprier un mot de passe d'un autre utilisateur.
- à ne pas masquer leur propre identité.
- à ne pas accéder ni altérer des données appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation.
- à ne pas chercher, partager ni diffuser des contenus illégaux ou inappropriés.

Les données personnelles des élèves sont conservées pendant l'année scolaire en cours avant d'être effacées. Ces données seront uniquement des données scolaires ou pédagogiques.

Les données personnelles des membres de l'équipe éducative sont conservées pendant tout le temps de présence dans l'établissement.

### **3. Le Lycée Français de Toronto propose un accès au réseau Internet à tous.**

Le réseau Internet donne accès à une immense "bibliothèque" de contenu et d'intérêt très variés. Le LFT utilise un système de filtrage pour protéger, dans la mesure du possible, les élèves des sites au contenu illégal ou inapproprié.

Les utilisateurs s'engagent:

- à ne pas contourner les dispositifs de filtrage.
- à ne pas consulter de sites au contenu illégal ou inapproprié.

### **4. Service de messagerie du Lycée Français de Toronto.**

Le LFT met à disposition du personnel et des élèves une boîte aux lettres électronique. Les utilisateurs s'engagent:

- à ne pas utiliser le service de messagerie à des fins malveillantes ou inappropriées.
- à ne pas chercher à cacher ou déguiser l'identité de l'expéditeur d'un message.

### **5. Accès depuis l'extérieur aux ressources du Lycée Français de Toronto.**

Le LFT a rendu ces ressources informatiques accessibles aux utilisateurs depuis leur domicile via l'adresse suivante : <https://portal.lft.ca/lp/LFTWI/Logon.do>

La présente charte s'applique également lors de l'utilisation à distance des ressources informatiques de l'établissement.

### **6. Le Lycée Français de Toronto est un lieu d'apprentissage de la vie en société.**

Le monde numérique n'est pas un monde sans règles. Le rôle du LFT est aussi d'apprendre aux élèves à respecter les règles en vigueur et un code de comportement.

Les moyens informatiques proposés dans l'établissement ne doivent pas être utilisés à des fins inappropriées ou commerciales.

## **7. Utilisation de matériel personnel au Lycée Français de Toronto.**

L'usage de tout lecteur ou enregistreur de sons et/ou d'images, de téléphones portables, appareils de télécommunication ou autre est interdit pendant les cours et dans l'enceinte du LFT.

En cas d'urgence, un téléphone est mis à disposition à l'accueil ou à la vie scolaire.

Cependant, l'utilisation de matériel personnel pour des travaux pédagogiques encadrés par un enseignant est autorisée ; elle est également autorisée aux lycéens à l'intérieur du foyer.

## **8. Sanctions encourues en cas de non-respect de la charte.**

Le non respect des principes établis et rappelés par le Charte pourra entraîner une limitation ou une suppression de l'accès aux ressources informatiques du LFT, des sanctions prévues par le règlement intérieur de l'établissement et /ou des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

La présente charte a été adoptée en Conseil d'établissement le 26 mai 2015.

La charte s'impose à tous.

**Toute inscription dans l'établissement vaut adhésion aux règlements du LFT.**